

Paris, le 23 janvier 2008

Calendrier de migration du virement SEPA en France

VIREMENTS SEPA	2007	2008	2009	Fin 2010 ?	Fin 2011 ?
BANQUES	Préparation - Développements - Tests	28/01/2008 : Mise à disposition du virement SEPA (SCT)		Atteinte masse critique	Suppression des virements ordinaires nationaux
ENTREPRISES	Préparation	Développements puis début d'utilisation			
ADMINISTRATIONS	Préparation	Développements		Décision d'arrêt des virements ordinaires nationaux	
PARTICULIERS	Préparation	Utilisation parallèle du virement français et du virement SEPA			
FOURNISSEURS DE PROGICIELS	Préparation - Développements - Tests	Mise à disposition des progiciels			
INFRASTRUCTURES	Préparation - Développements - Tests	Mise à disposition			

Les banques assureront la réception des virements SEPA à partir du 28 janvier 2008. Les principales banques françaises offriront un service d'émission dès cette date ; ce service sera disponible dans tous les établissements fin 2008.

Compte tenu de l'engagement pris par les banques, un client qui n'est pas encore prêt à émettre un virement SEPA pourra en recevoir un au crédit de son compte.

La fin des virements nationaux sera décidée en fonction de la masse critique

Le Comité national SEPA décidera de la date de fin d'utilisation du virement national (remplacé par le virement SEPA), en fonction de la date à laquelle la France atteint la masse critique d'utilisation du virement SEPA. Cette masse critique est atteinte quand le virement SEPA représente 75 % des virements échangés et est utilisé par 50 % des donneurs d'ordre.

Les acteurs non bancaires souhaitant une date de fin de la période transitoire assez rapide, de l'ordre d'un an après l'atteinte de la masse critique, le Comité pourra alors confirmer la date d'arrêt des instruments nationaux. Le virement et le virement SEPA devraient coexister jusqu'à fin 2011.